

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

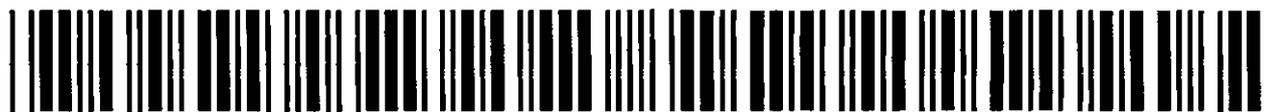
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 11571

Numéro SIREN : 477 487 011

Nom ou dénomination : LOVELY

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2017 sous le numéro de dépôt 123701



20171237012016

DATE DEPOT : 26/12/2017

N° DE DEPOT : 123701

N° GESTION : 2004B11571

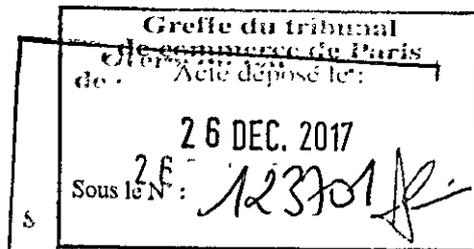
N° SIREN : 477487011

DENOMINATION : LOVELY

ADRESSE : 39 R DIDOT 75014 PARIS

MILLESIME : 2016

**SARL LOVELY COIFFURE**  
**S.A.R.L. au Capital Social de 7 500 EUROS**  
**Siège Social : 39 RUE DE DIDOT**  
**75014 PARIS**  
**SIRET : 477 487 011 000 17**



-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE LA REUNION DES ASSOCIES  
DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE  
CLOS LE TRENTE ET UN DECEMBRE 2016**

-----

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 , s'élevant à 6 442 euros au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Pour copie certifiée conforme

LE GERANT

*V. R. Maisnieux*

**SARL LOVELY COIFFURE**  
**S.A.R.L. au Capital Social de 7 500 EUROS**  
**Siège Social : 39 RUE DE DIDOT**  
**75014 PARIS**  
**SIRET : 477 487 011 000 17**

=====

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES**  
**DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE TRENTE ET UN DECEMBRE 2016**

-----

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

L'exercice a 12 mois d'activité clôturant le 31 décembre 2016.

Les produits d'exploitation s'élèvent à ..... 96 415 euros.

Les charges d'exploitation se montent à .... 86 375 euros.

Le résultat d'exploitation est positif de ..... 10 041 euros.

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 6 442 euros.

A la date du 31 décembre 2016, les dettes de la société s'élèvent à la somme de 71 849 € détaillées ci-dessous :

- dettes fournisseurs : 2 194 €

- autres dettes (dont comptes courants d'associés 33 715 €) : 35 940 €

**RESULTATS – AFFECTATION**

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net de 6 442 euros que nous vous proposons d'affecter au poste report à nouveau.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

LA GERANCE

*V. R. Marmura*



*Copie conforme des originaux*

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

<b>A. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL LOVELY COIFFURE 39 RUE DIDOT 75014 PARIS	
SIRET 4 7 17 14 8 7 0 1 1 0 0 0 1 7	Mét :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B. ACTIVITÉ</b>
Activités exercées   Coiffure
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	7 505	Déficit
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées (art. 238 quaterdecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine
				Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

<b>D. IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

<b>E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS P L W ACCOUNTING 36 AVENUE GENERAL DE GAULLE 93170 BAGNOLET Tél: 0954546777	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 30052017 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: VAISHALI MAISURIA
	Signature: V. R. MAISURIA Gérant
Tél:	

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD

2017

*Formulaire obligatoire*

*(art 223 du Code général des impôts)*

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		Total (a à h)	

<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
VAISHALI MAISURIA	50							
5 RUE DES ALPES 95190 GOUSSAINVILLE								
KISHORKUMAR TAILOR	25							
23 RUE MARCEL CARNE 95190 GOUSSAINVILLE								
PRADHYUMAN PATEL	25							
42 RUE DU CHATEAU D EAU 75010 PARIS								

<b>H DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes compensées dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>	56 127	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(6)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL LOVELY COIFFURE

du \_\_\_\_\_

Adresse 39 RUE DIDOT 75014 PARIS

au \_\_\_\_\_

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MAISURIA Rajeshkumar COIFFEUR QUALIFIÉ	5 RUE DES ALPES 95190
2	MAISURIA Vaishali RESPONSABLE DE SALON	5 RUE DES ALPES 95190
3	SANJAY KUMAR R Maisuria COIFFURE	87 RUE DE STRASBOURG 93200
4	PATEL Parth COIFFEUR	CHEZ INSER-ASAF 121 RUE MANIN 75019
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ③)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	17 739			17 739				17 739
2	14 252			14 252				14 252
3	12 068			12 068				12 068
4	12 068			12 068				12 068
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	56 127			56 127				56 127

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2016 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	56 127	- de l'exercice . 2016 . . ⑩	7 505
- de l'exercice précédent ⑩	49 896	- de l'exercice précédent ⑩	12 944

Nom et qualité du signataire VAISHALI MAISURIA À PARIS, le 30/05/2017  
Gérant Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2017	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
SARL LOVELY COIFFURE 477487011			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		2 513	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			41 876
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

## FEUILLET DE SAISIE RAPIDE DES VARIABLES INTERACTIVES

### Réal Simplifié 2033 Millésime 2017

#### SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033 A

Libellés et valeurs des zones à compléter

##### CAPITAUX PROPRES

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants (131)) :

##### RENOIS

1 - Dont immobilisations financières à moins d'un an (193) :

4 - Dont dettes à plus d'un an (195) :

2 - Dont créances à plus d'un an (197) :

3 - Dont comptes courants d'associés débiteurs (199) :

#### SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033 B

Libellés et valeurs des zones à compléter

##### CHARGES D'EXPLOITATIONS

Autres charges { - dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger (259) ;  
- dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (260) ;

##### REINTEGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles (316) :

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I) et autres amortissements non déductibles (318) :

Impôts et taxes non déductibles (cf page 7 de la notice 2033.not) (324) :

1 126

Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés (247) :

écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (248) :

##### DEDUCTIONS

Entreprise nouvelles (44. sexies) (986) :

Zone franche urbaine (44. octies et octies A) (987) :

Zones de revitalisation rurales (138) :

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) (981) :

Jeune entreprise innovante (44. sexies A) (989) :

Zones de restructuration de la défense (127) :

Divers, dont : ZFA (345) (44 quaterdecies) :

Investissements outre-mer (344) :

Créance due au report en arrière du déficit (346) :

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) :

Bassins d'emploi à (991) redynamiser (art. 44 duodecies) :

Pôles de compétitivité (990) hors CICE (art 44 undecies) :

##### DEFICITS

Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement) (356) :

#### SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033 C

Libellés et valeurs des zones à compléter

Plus-values taxables à 19 % (579) :

#### SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033 D

Libellés et valeurs des zones à compléter

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (982) .....

Déficits de l'exercice (860) .....

Déficits imputés (983) .....

Montant des prélèvements personnels de marchandises (399) .....

Primes et cotisations complémentaires facultatives (381) .....

Montant de la T.V.A collectée (374) ..... 19 281

Montant de la T.V.A déductible sur biens et services (sauf immobilisations) (378) ..... 2 667

Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice (398) .....

Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI :

**FEUILLET DE SAISIE RAPIDE DES VARIABLES INTERACTIVES**  
Réal Simplifié 2033 Millésime 2017

**SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2033-E**

**Valeur ajoutée produite**

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (117) : 82 622

Effectif moyen du personnel (376) : 4 dont apprentis : 0 handicapés : 0

Effectif affecté à l'activité artisanale (861) : 0

## FEUILLET DE SAISIE RAPIDE DES VARIABLES INTERACTIVES

### Impôts sur les sociétés Millésime 2017

#### SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2065

Libellés et valeurs des zones à compléter

##### C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

###### 1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable  
au taux de 15 % : 7 505

###### 2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % : Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du tableau 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% di cadre I) :

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % :	Autres plus-values imposables au taux de 19% :	Plus-values à long terme imposables au taux de 0% :	Plus-values exonérées art. 238 quindecies :
---	--	---	---

###### 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprise ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies :	Jeunes entreprises innovantes :	Zones franches urbaines :	Pôle de compétitivité :
Entreprises nouvelles art. 44 septies :	Zone franches d'activités art. 44 quaterdecies :	Autres dispositifs :	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies :

Sociétés d'investissements immobiliers cotées :

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art.244 quater X

##### D - IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement :

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 :

##### E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50% :

#### SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2065 Bis

Libellés et valeurs des zones à compléter

##### I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %
- Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés. - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice  - MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice  - MVLT réalisée au cours de l'exercice  - MVLT restant à reporter

#### SAISIE PORTANT SUR L'IMPRIME 2067

Libellés et valeurs des zones à compléter

##### B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 euros par bénéficiaire (toutes taxes comprises) :

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement :

##### C - ELEMENT DE REFERENCE

Total des dépenses de l'exercice précédent :	49 896	Bénéfices imposables de l'exercice précédent :	12 944
--	--------	--	--------

①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SARL LOVELY COIFFURE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise <u>39 RUE DIDOT 75014 PARIS</u>																	
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>4</td><td>7</td><td>7</td><td>4</td><td>8</td><td>7</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td></tr></table>							4	7	7	4	8	7	0	1	1		
4	7	7	4	8	7	0	1	1									
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>							1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2																
1	2																
							Exercice clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	0	1	6		
3	1	1	2	0	1	6											
<b>ACTIF</b>							Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	011		016												
	Immobilisations corporelles *		028	1 811	030	1 811											
	Immobilisations financières * (I)		040	3 411	042		3 411										
	<b>Total I (5)</b>		041	<b>5 222</b>	048	<b>1 811</b>	<b>3 411</b>										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres * (3)	072	1 406	074		1 406										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	17 647	086		17 647										
	Charges constatées d'avance *		092	202	094		202										
<b>Total II</b>		096	<b>19 255</b>	098		<b>19 255</b>											
<b>Total général (I+II)</b>							110	<b>24 477</b>	112	<b>1 811</b>	<b>22 666</b>						
<b>PASSIF</b>							Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	7 500								
	Écarts de réévaluation							124									
	Réserve légale							126									
	Réserves réglementées *							130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *					131		)	132								
	Report à nouveau							134	(63 126)								
	Résultat de l'exercice							136	6 442								
	Provisions réglementées							140									
<b>Total I</b>							142	<b>(49 183)</b>									
Provisions pour risques et charges							<b>Total II</b>	154									
DETTES (I)	Emprunts et dettes assimilées							156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	2 194								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....					169	33 715	)	172	69 655							
	Produits constatés d'avance							174									
<b>Total III</b>							176	<b>71 849</b>									
<b>Total général (I + II + III)</b>							180	<b>22 666</b>									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	40									

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

## COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire de liaison (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL LOVELY COIFFURE		Neant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	2018	Exercice clos le	23/11/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				205			210	
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215			213	
		Services *			217			218	96 407
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *							221	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							231	8
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	96 415
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	13 629
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle GFF et CVAE *)		243			241	1 706
	Rémunérations du personnel *							250	60 273
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	10 602
	Dotations aux amortissements *							251	
	Dotations aux provisions							256	
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		255			262	163	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		267					
Total des charges d'exploitation (II)								264	86 375
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	10 041
Produits financiers (III)		280		1			294		
Produits exceptionnels (IV)							290	40	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		317			300	2 513	
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		318					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	1 126	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	6 442
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	6 442	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles *							322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							321	1 126
	Divers *, dont intérêts excédentaires des copes et d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OJCVMI *	248		330	2 450
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		350	2 513
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexties A)	989			
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit					346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	7 505	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * .....		dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	7 505	372



③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFP N° 2033-C-SD 2017

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial (09)			102		101		106					
	Autres	110		112		114		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126					
	Constructions	130		132		134		136					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		144		146					
	Installations générales agencements divers	150	1 811	152		154		156	1 811				
	Matériel de transport	160		162		164		166					
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176					
Immobilisations financières		180	3 451	182		184	40	186	3 411				
TOTAL		190	5 262	192		194	40	196	5 222				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 811	542		544		546	1 811		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	1 811	572		574		576	1 811		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 16 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
DEPOT DE CAUTION												
TOTAL		578	40	580	582	40	584	40	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579			Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591		
TOTAL								596	585	597	599	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOJ-SD

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL LOVELY COIFFURE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2				
Constructions	720		725			3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5				
Matériel de transport	750		755			6				
Autres immobilisations corporelles	760		765			7				
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984		<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>						
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129				
Total des déficits restant à reporter		870		<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800		
<b>VI DIVERS</b>										
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380		192		
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374		19 281		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		2 667		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
 DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2017

Désignation de l'entreprise: <b>SARL LOVELY COIFFURE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :	<b>01012016</b>	et clos le :	<b>31122016</b>
Durée en nombre de mois		1   2	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	96 407
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	8
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 1</b>	<b>144 96 415</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	5 192
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	8 438
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	163
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133	
Fraction des dotations aux amortissements allégués à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
		<b>TOTAL 2</b>	<b>152 13 793</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2		137	82 622
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DFE)		117	82 622
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	/ /	160 / /
Date de cessation		/ /	186 / /
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

SARL LOVELY COIFFURE

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2017

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.